



**La Champonnière, 22
B-4600 VISE
Tél. : 04/374.85.80
Fax : 04/374.85.99**

Heures d'ouverture :
 – Lundi, mercredi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h
 – Vendredi : de 9 h à 12 h
 – Vendredi après-midi : sur rendez-vous uniquement

DEMANDE DE MUTATION

VOLET A (à remplir par le locataire)

Je soussigné(e) N°Tél-GSM.....

déclare introduire une demande de mutation du logement que j'occupe à

.....

.....vers un logement adapté à ma situation.

Raison de la demande :

Mutation introduite pour sous-occupation de logement (le logement occupé n'est pas adapté à la composition du ménage, il comporte une ou des chambres excédentaires)	
Mutation introduite pour sur-occupation de logement (le logement occupé n'est pas adapté à la composition du ménage, il manque un ou plusieurs chambres)	
Mutation introduite en vue de quitter un logement non proportionné attribué sur base d'une base d'une dérogation et occupé depuis au moins trois ans	
Mutation introduite pour un logement conçu pour des personnes âgées de 65 ans (Clos du Préay), pour des étudiants ou pour des personnes handicapées	
Mutation introduite en raison des revenus du ménage	
Mutation pour convenances personnelles ou en raison des revenus du ménage (à justifier) – Pour des raisons d'urgence sociale ou de cohésion sociale – Pour obtenir un logement présentant des facilités d'accès quant à sa structure ou sa localisation (certificat médical requis) – Autre motif :
Mutation pour obtenir un logement à deux chambres (locataire ayant 65 ans et souhaitant une deuxième chambre)	
Pour les femmes enceintes	Date prévue pour l'accouchement (mois/année)

Choix de localité :

Demande portant sur les 3 communes de la société (Visé, Dalhem, Bassenge) (pas de surloyer si logement sous-occupé pour locataires entrés après 2008)
--	-------

Choix de sections de communes :

VISE : Quartier de LA WADE – LE GOLLET Quartier de MA CAMPAGNE Quartier de La PRIHIELLE
LIXHE – LOEN
CHERATTE : CHERATTE-BAS CHERATTE-HAUT CLOS DU PREAY (uniquement si 65 ans et plus)
DALHEM : DALHEM WARSAGE
BASSENGE : GLONS
ROCLERGE
WONCK
EMAEL

 Choix limité = Application du surloyer en cas de sous-occupation (baux après 2008)

VOLET B (à remplir par la société qui reçoit la demande de mutation)

DATE D'ENTREE DANS LE LOGEMENT :

B.1. DATES					
De dépôt	D'admission	De radiation	De refus	De confirmation	D'attribution
.../.../...	.../.../...	.../.../...	.../.../...	.../.../...	.../.../...

B.2. LE LOGEMENT REGLEMENTAIREMENT PROPORTIONNE A LA COMPOSITION FAMILIALE COMPORTE				
1 chambre	2 chambres	3 chambres	4 chambres	5 chambres
LE LOGEMENT DOIT ETRE ADAPTE (6)			OUI	NON

B.3. LE LOGEMENT ACTUELLEMENT ATTRIBUE				
1 chambre	2 chambres	3 chambres	4 chambres	5 chambres
Dérogation:	Dérogation:	Dérogation:	Dérogation:	Dérogation:
LOGEMENT ADAPTE			OUI	NON
DEMANDE DE DEROGATION POUR URGENGE OU COHESION SOCIALES			OUI	NON
DEMANDE DE DEROGATION POUR RAISON MEDICALE			OUI	NON

B.4. VOIES DE RECOURS (7)

Le candidat locataire qui s'estime lésé par une décision de la société peut introduire une réclamation au siège de celle-ci, par envoi recommandé, dans les trente jours qui suivent la notification de la décision.

À défaut de réponse dans les trente jours de la réclamation ou en cas de réclamation rejetée, le candidat locataire peut introduire un recours, par envoi recommandé, auprès de la Chambre de recours dont le siège est situé à la Société wallonne du Logement, rue de l'Ecluse 21, à 6000 Charleroi.

Il est également possible, pour le candidat locataire, d'adresser une réclamation individuelle auprès du Médiateur de la Région wallonne à l'adresse suivante: rue Lucien Namèche 54, à 5000 Namur.

Fait à, le

Signature(s) du (des) candidat(s) précédé(s) de la mention "Lu et approuvé":

Ainsi qu'il est prévu par la loi sur la protection de la vie privée, les données à caractère personnel communiquées dans le cadre de la présente demande et du bail sont traitées à des fins de maintenance des fichiers des candidats. Le candidat marque son accord pour que ces données soient communiquées aux autres sociétés gestionnaires des communes sur lesquelles il a posé un choix.

Le responsable du traitement est la SCRL La Régionale Visétoise d'Habitations, dont le siège est à 4600 Visé, rue de la Champonnière 22.

Vous avez le droit de consulter et de faire corriger les renseignements communiqués comme prévu par la loi du 8 décembre 1992 sur la protection de la vie privée.

Il vous appartient de nous communiquer tout élément susceptible de modifier votre dossier de demande de mutation.